

Compte rendu de la séance du vendredi 13 avril 2018

Secrétaire(s) de la séance: Geneviève MAZUEL

Présents : Monsieur Gérard BAUMEL, Monsieur Jean-Louis De BOISSEZON, Monsieur Michel HAMEAU, Madame Pierrette FRIMAS, Madame Paulette FERRE, Madame Geneviève MAZUEL, Monsieur Stéphan PACCHIANO, Monsieur Marcel PISAPIA, Madame Line ARNAUD, Monsieur Jean-Marie WILLOCQ, Monsieur Yves GILLIBERT

Excusée : Madame Isabelle BASSO

Réprésentés : Monsieur Loïc MALLEGOL par Madame Pierrette FRIMAS, Madame Alazais DUNGELHOEFF par Monsieur Jean-Louis De BOISSEZON, Madame Laura ROSTAN d'ANCEZUNE par Monsieur Gérard BAUMEL

ORDRE DU JOUR

- Vote des taux d'imposition
- Budget Primitif 2018
- Règlement local de publicité
- Schéma de mutualisation des services CCPAL

- Questions diverses

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité

1 - TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire explique à l'ensemble du conseil que le projet de budget établi par la commission finances ne nécessite pas un changement des taux d'imposition. En effet, la base fiscale a légèrement augmenté, et grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement opérée depuis plusieurs années, malgré la baisse des dotations de l'Etat, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Le conseil municipal à l'unanimité fixe les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2018 à :

- **16.91 % : taxe d'habitation**
- **38.61 % : taxe foncière bâtie**
- **29.13 % : taxe foncière non bâtie**

Comme ils seront portés dans l'imprimé 1259 des services fiscaux. Il précise que ces taux permettent d'assurer le financement en fonctionnement de toutes les dépenses courantes de CERESTE y compris les cotisations versées aux différents syndicats dont la commune est membre.

2 - EMPRUNT 2018

Concernant l'investissement, considérant qu'il n'a pas été fait d'emprunts depuis le début du mandat et que 2 emprunts se terminent en 2019 réduisant l'annuité de 45 000 €, considérant les taux actuels proposés, Monsieur le Maire propose au conseil municipal que pour réaliser les investissements prévus : mise aux normes accessibilité de la piscine, travaux de voirie et de réseaux avec la mise en place de conteneurs enterrés sur le Cours Aristide Briand, l'aménagement de la place de la République, du presbytère, l'isolation des classes de l'école, la création du circuit de découverte du patrimoine médiéval du village pour lequel une souscription est lancée auprès de la Fondation du Patrimoine, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 350 000 € dont l'annuité sera inférieure au montant de l'annuité des 2 emprunts qui se terminent.

La commission des finances a consulté trois organismes bancaires : la banque postale, la caisse d'épargne et le crédit agricole. La proposition de la banque postale est la mieux placée avec une première annuité en juillet 2019.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité décide d'accepter la proposition de la Banque Postale :**

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler	1A
Montant du contrat de prêt	350 000.00 €
Durée du contrat de prêt	12 ans
Objet du contrat de prêt	financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2030

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	350 000.00 €
Versement des fonds	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 11/06/2018, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	taux fixe de 1.36 %
Base de calcul des intérêts	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	périodicité annuelle
Remboursement anticipé	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Mode d'amortissement	échéances constantes

3 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission finances a étudié les demandes de subventions aux associations et propose d'attribuer le montant indiqué ci-après :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS DE DROIT PRIVE	MONTANT SUBVENTION	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
Amicale des Sapeurs-Pompiers de CERESTE	1 200,00 €	unanimité
Anciens combattants	300,00 €	unanimité
Association d'animation et de sauvegarde du Prieuré de Carluc	1 500,00 €	unanimité
Football club	2 000,00 €	unanimité
La Strada	650,00 €	unanimité
Judo club	1 000,00 €	unanimité
Prévention routière	100,00 €	unanimité
Sté de Chasse « La Cérestaine »	1 000,00 €	unanimité
Danse et Gym EPGV	500,00 €	unanimité
Fondation du Patrimoine	120,00 €	unanimité
L'Arbre aux chats	300,00 €	unanimité
Les lutins cérestains	800,00 €	unanimité
Cinabre	1 000,00 €	unanimité

Montant total des subventions : 10 470.00 €

4 - BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2018 de la commune.

Section de fonctionnement

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Crédits de fonctionnement votés	2 112 178.34 €	1 623 220.00 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0	0
002 Résultat de fonctionnement reporté	0	488 958.34 €
TOTAL de la section de FONCTIONNEMENT	2 112 178.34 €	2 112 178.34 €

Section d'investissement

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Crédits d'investissement votés (y compris le compte 1068)	1 007 004.34 €	1 431 184.56 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	124 000.00 €	62 846.00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	363 026.22 €	0
TOTAL de la section d'investissement	1 494 030.56 €	1 494 030.56 €

TOTAL DU BUDGET	3 606 208.90 €	3 606 208.90 €
------------------------	-----------------------	-----------------------

Monsieur le Maire invite ensuite les membres du conseil municipal à présenter, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2018 de la commune.

- 5 GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE ET ELABORATION D'UN PLAN DE JALONNEMENT DE SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'opportunité d'intégrer un groupement d'achats visant à mutualiser l'étude qui consistera à élaborer un plan de jalonnement de Signalisation d'Information Locale et un règlement local de publicité.

Considérant la volonté de l'ensemble des collectivités concernées de constituer un groupement de commandes pour la passation de marchés de prestations de service, pour une durée de 4 ans (quatre ans) sous la forme de marchés à bons de commandes, sous la forme d'un marché alloti comportant également des sous-lots géographiques,

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Parc Naturel Régional du Luberon et les collectivités désignées dans ce projet de convention,

Considérant la nécessité de désigner le P.N.R.L. coordonnateur ou chef de file d'un groupement de commandes, et ainsi de désigner une commission de sélection avec l'aide du coordonnateur,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation des marchés de prestations de service relatives aux études à mener sur la Signalisation d'Information Locale et le règlement local de publicité, entre le Parc Naturel Régional du Luberon désigné coordonnateur et les collectivités indiquées sur la convention constitutive du groupement.

Il autorise le Parc Naturel Régional du Luberon, coordonnateur, à lancer un avis d'appel public à la concurrence pour un marché alloti comportant des sous-lots géographiques, dès délibération et signature de la convention par chacune des collectivités constituant le groupement.

6 - APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON

Le Maire présente au conseil municipal le schéma de mutualisation des services du Pays d'Apt Luberon pour la période 2017-2020.

Considérant que ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat, celui-ci est transmis pour avis à chacun des conseillers municipaux des communes membres.

Considérant, les différentes formes de mutualisation déjà exercées ou en perspective entre la communauté de communes et ses communes membres,

Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer, à défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable sur le schéma de mutualisation des services du Pays d'Apt Luberon 2017-2020.

QUESTIONS DIVERSES :

La commune est de plus en plus sollicitée par des commerces ambulants. Le conseil municipal décide d'attribuer un seul emplacement place du général de gaulle près de la borne pour le branchement en eau et électricité. Le prix est fixé à 7.5 € par utilisation pour une durée de 4 heures.

La commune de Céreste avec le concours de la Fondation du patrimoine lance un appel aux dons pour restaurer des bâtiments historiques situés au cœur du village médiéval. Cet ensemble comprend l'édifice civil, en face de la Maison Médiévale, la terrasse attenante à celui-ci et la salle de garde située sous les remparts.

Les travaux consistent à consolider l'édifice en baissant la toiture pour revenir à l'état initial. La porte d'accès d'origine ainsi que deux fenêtres seront ouvertes. La porte donnera accès à la terrasse qui sera transformée en belvédère. La salle de garde sera déblayée et mise en valeur. Des panneaux explicatifs posés le long du parcours baliseront le circuit de visite.

Les dons peuvent se faire par courrier à la fondation du patrimoine accompagnés du bon de souscription ou par Internet

Le Maire/Gérard BAUMEL